

Décision

Générale

colonial

Décision n° n°11 Indemnité.

n°11

Ministère

ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication

22 mars 1926

Numéro JO

n° 352 du 31/03/1926

Date du numéro

31 mars 1926

TEXTE INTÉGRAL

une indemnité globale et forfaitaire de 1.000 francs est allouée à M. Noëll, rédacteur à adiminstralion centrale du ministère des colonies pour avoir représenté la colonie à Ta conférence télégraphique internationale de Paris en 1925.